

Route nationale N14

Canton Lucerne

Projet général: Rapport d'impact sur l'environnement et décision du Conseil fédéral relative à l'impact sur l'environnement

Conformément à l'art. 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE, RS 814.011), le rapport d'impact ayant trait au projet général de la route nationale N14, jonction Buchrain (km 4.900 au km 5.770) ainsi que la décision du Conseil fédéral y relative pourront être consulté du 15 mars 2005 au 14 avril 2005 à l'Office fédéral des routes, Worblentalstrasse 68, Berne.

Cet office reçoit les intéressés du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous (téléphone 031 322 94 31).

15 mars 2005

Office fédéral des routes